

**PROVINCE DE QUÉBEC
CITÉ DE DORVAL**

RÈGLEMENT NO RCM-98-2023

RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX

(modifié par RCM-98-2)

Avis de motion	13 novembre 2023
Adoption	11 décembre 2023
Entrée en vigueur	15 décembre 2023
Modifié par RCM-98-2	16 mai 2025
Modifié par RCM-98-3	15 mai 2026

Séance du conseil municipal de la Cité de Dorval, tenue le 11 décembre 2023 à 19 h.
Le maire, Marc Doret, préside la séance.

---oOo---

ATTENDU QUE les dispositions des articles 244 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c. F-2.1) permettent aux municipalités d'adopter par règlement, la tarification applicable pour les biens, les services et les activités de la municipalité;

ATTENDU QUE les tarifs applicables pour l'exercice financier 2024 doivent être fixés;

ATTENDU QU'il y a lieu de préciser que les tarifs prévus au règlement RCM-98-2023 demeurent en vigueur jusqu'à ce qu'ils soient amendés ou remplacés par un règlement ultérieur, plutôt que de prendre fin à la fin de l'exercice financier 2024;
(ajouté par RCM-98-2)

Le conseil municipal décrète et ordonne par le présent règlement ce qui suit :

CHAPITRE I

Dispositions générales

1. Le présent règlement regroupe dans un seul et même règlement, tous les tarifs prévus dans les règlements et résolutions tarifaires adoptés par le conseil municipal de l'ancienne Cité de Dorval qui ont été reconduits lors des fusions municipales par le règlement CA-3-2001, ceux adoptés par le conseil d'arrondissement Dorval/L'Île-Dorval et par le conseil de la Cité de Dorval reconstituée par le décret 970-2005.
2. En cas d'incompatibilité entre les dispositions du présent règlement et celles de tout autre règlement, les dispositions du présent règlement prévalent.
3. Les tarifs applicables à l'émission des permis et certificats apparaissent à l'annexe « A » du présent règlement, pour en faire partie intégrante.
4. Les tarifs applicables aux modifications apportées à la réglementation d'urbanisme apparaissent à l'annexe « B » du présent règlement, pour en faire partie intégrante.
5. Les tarifs applicables aux services rendus par les Travaux publics apparaissent à l'annexe « C » du présent règlement pour en faire partie intégrante.
6. Les tarifs applicables à l'occupation du domaine public apparaissent à l'annexe « D » du présent règlement pour en faire partie intégrante.

7. Les tarifs applicables pour la mesure de consommation de l'eau dans les industries, commerces et institutions (ICI) apparaissent à l'annexe « E » du présent règlement pour en faire partie intégrante.
8. Les tarifs applicables à la transcription et à la reproduction de documents apparaissent à l'annexe « F » du présent règlement pour en faire partie intégrante.
9. Les tarifs applicables à l'assermentation et à la certification de documents apparaissent à l'annexe « G » du présent règlement pour en faire partie intégrante.
10. Les tarifs applicables aux licences de chiens et de chats apparaissent à l'annexe « H » du présent règlement pour en faire partie intégrante.
11. Les tarifs applicables à la location des salles de réunion apparaissent à l'annexe « I » du présent règlement pour en faire partie intégrante.
12. Les tarifs applicables aux services offerts à la bibliothèque de Dorval apparaissent à l'annexe « J » du présent règlement pour en faire partie intégrante.
13. Les tarifs applicables aux abonnements offerts au complexe aquatique et sportif de Dorval apparaissent à l'annexe « K » du présent règlement pour en faire partie intégrante.
14. Les tarifs applicables aux cours et formations offerts au complexe aquatique et sportif de Dorval apparaissent à l'annexe « L » du présent règlement pour en faire partie intégrante.
15. Les tarifs applicables à la location aquatique offerte au complexe aquatique et sportif de Dorval apparaissent à l'annexe « M » du présent règlement pour en faire partie intégrante.
16. Les tarifs applicables aux activités libres en gymnase offertes au complexe aquatique et sportif de Dorval apparaissent à l'annexe « N » du présent règlement pour en faire partie intégrante.
17. Les tarifs applicables aux cours de mise en forme et bien-être offerts dans nos différentes salles apparaissent à l'annexe « O » du présent règlement pour en faire partie intégrante.
18. Les tarifs applicables à la location du gymnase et de la salle polyvalente au complexe aquatique et sportif de Dorval apparaissent à l'annexe « P » du présent règlement pour en faire partie intégrante.
19. Les tarifs applicables aux abonnements offerts dans les centres aquatiques extérieurs apparaissent à l'annexe « Q » du présent règlement pour en faire partie intégrante.
20. Les tarifs applicables aux activités libres offertes dans les centres aquatiques extérieurs apparaissent à l'annexe « R » du présent règlement pour en faire partie intégrante.
21. Les tarifs applicables aux cours offerts dans les centres aquatiques extérieurs apparaissent à l'annexe « S » du présent règlement pour en faire partie intégrante.
22. Les tarifs applicables à la location de la piscine durant la période de présaison dans les centres aquatiques extérieurs apparaissent à l'annexe « T » du présent règlement pour en faire partie intégrante.

23. Les tarifs applicables à la location des terrains sportifs extérieurs apparaissent à l'annexe « U » du présent règlement pour en faire partie intégrante.
24. Les tarifs applicables à la location des gloriottes et de mobilier urbain dans les parcs et espaces verts apparaissent à l'annexe « V » du présent règlement pour en faire partie intégrante.
25. Les tarifs applicables à la location de parcs et espaces verts apparaissent à l'annexe « W » du présent règlement pour en faire partie intégrante.
26. Les tarifs applicables aux abonnements offerts à la rampe de mise à l'eau ainsi qu'aux jardins communautaires apparaissent à l'annexe « X » du présent règlement pour en faire partie intégrante.
27. Les tarifs applicables à la location des patinoires intérieures et extérieures apparaissent à l'annexe « Y » du présent règlement pour en faire partie intégrante.
28. Les tarifs applicables aux abonnements offerts au gym apparaissent à l'annexe « Z » du présent règlement pour en faire partie intégrante.
29. La taxe sur les produits et services (T.P.S.) et la taxe de vente du Québec (T.V.Q.) seront ajoutées au tarif dans les cas où le service est taxable en raison de sa nature.
30. Sous réserve d'une disposition contraire, toute somme exigible en vertu du présent règlement, est payable avant la délivrance du bien ou du service requis ou s'il s'agit d'une activité, avant la participation à cette activité à moins d'une impossibilité par la Cité de percevoir le tarif exigible avant l'événement occasionnant la délivrance du bien, du service ou le début de l'activité.
31. Dans les cas où la Cité n'a pu percevoir le tarif fixé au préalable, la personne responsable du paiement est tenue de l'acquitter dans les 30 jours suivant la réception d'une facture à cet effet.

Si une facture n'est pas acquittée dans les 60 jours de sa réception, elle portera intérêt au taux de 7 % par année.
32. Le taux horaire de la main-d'œuvre est en fonction de son coût uniformisé, majoré du coût des avantages sociaux, au taux uniformisé de 30 %.
33. Des frais d'administration de 15 % s'appliquent à toute facturation pour des services pour lesquels le présent règlement le spécifie ou encore pour comptes divers dont les frais ne sont pas prévus au présent règlement ou dans une entente.
34. Pour les locations ou activités faisant l'objet d'un contrat d'une durée prédéterminée, le tarif payable est celui applicable au moment où le contrat intervient, et demeure en vigueur pour toute la durée du contrat.
35. Pour les fins du présent règlement, est considérée comme résidente, toute personne dont l'adresse principale est sur le territoire au moment où elle bénéficie du bien, du service ou de l'activité offerte par la Cité. Dans le cas d'une personne morale, elle a sa principale place d'affaires sur le territoire de Dorval.
36. Des frais d'administration fixes de 11,50 \$ TTC sont retenus pour toute demande de remboursement aux cours offerts par le Service des loisirs et culture.
37. La carte de citoyen est offerte sans frais pour les résidents et au coût de 5 \$ pour les non-résidents. Un frais administratif de 5 \$ est applicable pour le remplacement d'une carte de citoyen perdue.

Les résidents bénéficient d'une période de pré-inscription aux cours offerts par le Service des loisirs et culture.

38. Les accompagnateurs bénéficient de la gratuité lorsqu'ils agissent à ce titre pour une personne requérant un accompagnement.
39. Les employés de la Cité sont assujettis aux mêmes tarifs que les résidents.
40. Le présent règlement abroge et remplace le règlement RCM-93-2022 et entre en vigueur conformément à la Loi.

Annexe A

ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS

TYPE DE TRAVAUX	DURÉE	TARIF
CONSTRUCTION ET RÉNOVATION		
Construction neuve, agrandissement, réaménagement intérieur, rénovation		
Bâtiment résidentiel de moins de 4 logements	12 mois	8 \$ / 1 000 \$ (1ers 100 000 \$) ⁽¹⁾ + 6 \$ / 1 000 \$ (+ de 100 000 \$) + Dépôt de garantie de 2 500 \$
Bâtiment commercial, industriel, institutionnel, multifamilial (4 logements et plus)	12 mois	20 \$ / 1 000 \$ + Dépôt de garantie de 10 000 \$
Cabanon	6 mois	20 \$
Piscine creusée ou semi-creusée (installation)	6 mois	100 \$ ⁽²⁾ + Dépôt de garantie de 2 500 \$ ⁽²⁾
Piscine hors-terre et SPA (installation)	6 mois	50 \$
Remplacement d'une toiture bâtiment industriel et commercial	6 mois	100 \$
Clôture, haie, mur et muret (installation)	3 mois	20 \$
Déménagement d'un bâtiment par voie publique	48 heures max	5 000 \$+ Dépôt de garantie de 2 500 \$ ⁽²⁾
DÉMOLITION		
Bâtiment principal résidentiel (4 logements et plus), commercial ou institutionnel* ⁽⁴⁾	3 mois	3 500 \$ Incluant frais de publication de 300 \$ + Dépôt de garantie de 5 000 \$ ⁽²⁾
Bâtiment principal industriel ⁽³⁾		3 500 \$+ Dépôt de garantie de 5 000 \$ ⁽²⁾
Bâtiment principal résidentiel de moins de 4 logements ** ⁽⁴⁾		1 000 \$ + Dépôt de garantie de 5 000 \$ ⁽²⁾
Bâtiment accessoire		50 \$
Démantèlement d'une piscine creusée	6 mois	20 \$
ENSEIGNES		
Non-illuminée	3 mois	100 \$: superficie < 4,5 m ² 150 \$: superficie ≥ 4,5 m ²
Illuminée		100 \$ / m ² (min 50 \$)
Modification du contenu		100 \$
Promotionnelle (banderole)	15 jours (2 fois / an)	100 \$
LOTISSEMENT		
Terrain résidentiel	N/A	300 \$/ lot
Terrain commercial ou industriel	N/A	500 \$
Terrain public ou voies	N/A	Gratuit
OCCUPATION		
Permis d'occupation	Par bail	100 \$
PERMIS DIVERS		
Abattage d'arbre :		
<i>Résident</i> (pour l'élagage le permis est gratuit et le délai n/a)	6 mois	Gratuit (dépôt de 500 \$ remboursable si replantation) et frais de 25 \$ applicable pour demande de prolongation
<i>Entrepreneur</i>	Par saison	50 \$
Vente de garage	2 jours max	Gratuit
Abri temporaire pour automobile	1 ^{er} novembre – 15 avril	20 \$ / année
Terrasse commerciale	N/A	100 \$ pour une première installation
Tente commerciale temporaire	N/A	100 \$

CITÉ DE DORVAL

Nouveau revêtement de toiture (bâtiment industriel, commercial, institutionnel)	6 mois	1 000 \$
Encan public temporaire	N/A	100 \$
Antenne de télécommunication	3 mois	20 \$
Aménagement, agrandissement d'un stationnement ou aire de chargement pour un usage commercial, industriel, public, et multifamilial de 4 logements et plus	6 mois	30 \$ / 1000 \$ + Dépôt de garantie de 5 000 \$ ⁽²⁾
Arrosage	2 semaines	Gratuit
Déneigement (entrepreneur)	Par saison	Gratuit
Pesticides :		
<i>Résident</i>	30 jours	20 \$
<i>Entrepreneur</i>	Par saison	100 \$
<i>Travaux dans la bande riveraine⁽²⁾</i>	3 mois	1 000 \$

Note 1 : Des frais supplémentaires de 100 \$ sont exigés pour toute demande de permis soumise après que les travaux de construction ont débuté ou sont complétés. Une correction des travaux peut être demandée si les travaux sont non conformes à la réglementation.

Note 2 : Le dépôt est remboursable si aucun dommage à la propriété publique ne découle des travaux effectués.

Note 3 : Non assujetti au comité de démolition

Note 4 : Assujetti au comité de démolition

DATE DE DERNIÈRE MISE À JOUR : 2024

Annexe B

MODIFICATIONS APPORTÉES À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME

TYPE DE SERVICE	TARIF
Demande de modification de zonage :	
<i>Résident</i>	5 000 \$
<i>Organisme sans but lucratif</i>	1 500 \$
Demande de modification du plan d'urbanisme	5 000 \$ incluant frais d'étude de 4 000 \$ (non remboursable) et frais de procédure d'adoption de 1 000 \$
Demande de projet particulier de construction, de modification, ou d'occupation d'un immeuble	5 000 \$ Incluant frais d'étude de 1 000 \$ (non remboursable) et frais de procédure d'adoption de 4 000 \$
Usage conditionnel	500 \$ Incluant frais d'étude de 200 \$ (non remboursable) et frais de publication de 300 \$
Conversion d'un bâtiment en copropriété divise	5 000 \$
Dérogation mineure pour un bâtiment résidentiel de moins de 4 logements	1 000 \$ ⁽¹⁾ Incluant frais d'étude de 500 \$ (non remboursable) et frais de publication de 500 \$
Dérogation mineure pour un bâtiment commercial, industriel, institutionnel, public ou multifamiliale (4 logements et plus)	3 000 \$ ⁽¹⁾ Incluant frais d'étude de 2 000 \$ (non remboursable) Et frais de publication de 1 000 \$
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) :	
<i>Nouvelle construction et agrandissement d'un bâtiment résidentiel de 4 logements et plus</i>	2 000 \$
<i>Nouvelle construction et agrandissement d'un bâtiment résidentiel de 4 logements et moins</i>	1 000 \$
<i>Nouvelle construction et agrandissement d'un bâtiment mixte (résidentiel + commercial) de 4 logements et plus</i>	2 000 \$
<i>Nouvelle construction et agrandissement d'un bâtiment commercial</i>	2 000 \$

Note 1 : Le tarif couvre plus d'une demande pour une même adresse si elles sont déposées en même temps et qu'il n'y a qu'un coût de publication

DERNIÈRE MISE À JOUR : 2024

Cette codification n'a aucune valeur officielle

CITÉ DE DORVAL

Annexe C

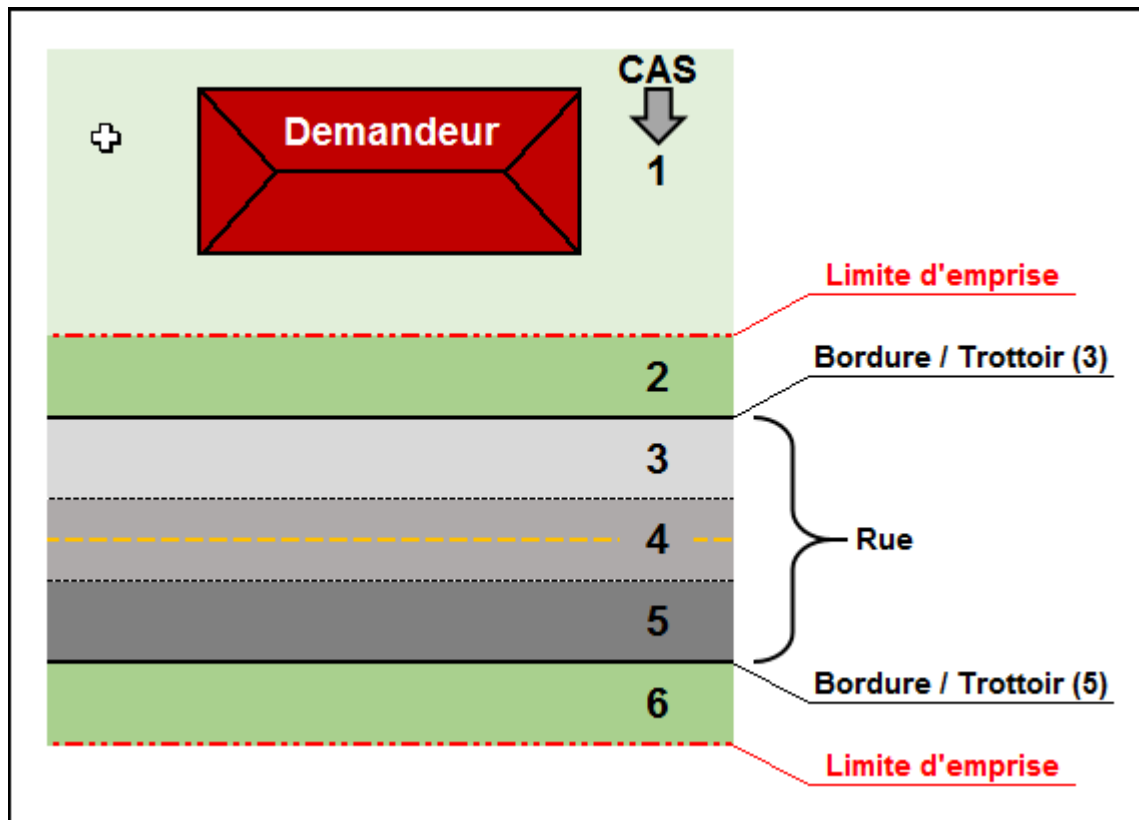
SERVICES RENDUS PAR LES TRAVAUX PUBLICS

TYPE DE SERVICE ⁽¹⁾	TARIF
RACCORDEMENT DE SERVICES -RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL	
Eau potable 19 mm seulement (voir croquis au bas)	
<i>Cas 2 : Emprise côté demandeur</i>	2 305 \$ ⁽³⁾
<i>Cas 3 : Rue côté demandeur</i>	3 795 \$ ⁽³⁾
<i>Cas 4 : Rue centre</i>	4 875 \$ ⁽³⁾
<i>Cas 5 : Rue côté opposé</i>	5 955 \$ ⁽³⁾
<i>Cas 6 : Rue emprise opposée</i>	6 760 \$ ⁽³⁾
Égout sanitaire 150 mm seulement (voir croquis au bas)	
<i>Cas 2 : Emprise côté demandeur</i>	2 630 \$ ⁽³⁾
<i>Cas 3 : Rue côté demandeur</i>	4 325 \$ ⁽³⁾
<i>Cas 4 : Rue centre</i>	5 550 \$ ⁽³⁾
<i>Cas 5 : Rue côté opposé</i>	6 780 \$ ⁽³⁾
<i>Cas 6 : Rue emprise opposée</i>	7 695 \$ ⁽³⁾
Égout pluvial 150 mm seulement (voir croquis au bas)	
<i>Cas 1 : Terrain privé (servitude)</i>	640 \$ ⁽³⁾
<i>Cas 2 : Emprise côté demandeur</i>	1 775 \$ ⁽³⁾
<i>Cas 3 : Rue côté demandeur</i>	2 920 \$ ⁽³⁾
<i>Cas 4 : Rue centre</i>	3 750 \$ ⁽³⁾
<i>Cas 5 : Rue côté opposé</i>	4 580 \$ ⁽³⁾
<i>Cas 6 : Rue emprise opposée</i>	5 200 \$ ⁽³⁾
Eau potable 19 mm, égout sanitaire et pluvial 150 mm ⁽⁷⁾	8 900 \$ ⁽²⁾
Abandon de services	
<i>À la ligne de propriété</i>	1 950 \$ ⁽²⁾
<i>À la conduite principale</i>	7 215 \$ ⁽²⁾
RACCORDEMENT DE SERVICES - RESIDENTIEL UNIFAMILIAL PROGRAMME DE SUBVENTION POUR TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES RISQUES D'INONDATION ET DE REFOULEMENTS D'EGOUT DE LA CITE DE DORVAL (ajouté par RCM-98-3)	
<p>Tout raccordement au réseau d'égout pluvial recommandé par l'autorité compétente de la Cité de Dorval à la suite d'une analyse concluante d'une demande d'admissibilité conforme dans le cadre du <i>Programme de subvention pour travaux de protection contre les risques d'inondation et de refoulements d'égout conformes au Règlement décrétant un programme d'inspection et d'accompagnement subventionné pour améliorer la résilience de certains bâtiments aux changements climatiques</i> est facturé selon la répartition des coûts suivants.</p> <p>La Cité assume les frais d'installation et de raccordement au réseau d'égout pluvial. Le propriétaire de la propriété admissible assume l'entière responsabilité des frais associés aux matériaux nécessaires à la réalisation des travaux ainsi que les frais d'administration applicables. Le propriétaire doit effectuer le paiement des frais exigibles avant que les travaux ne puissent être réalisés.</p> <p>Dans tous les cas, le lieu de branchement au réseau d'égout pluvial doit être situé devant la propriété visée.</p>	
RACCORDEMENT DE SERVICES INDUSTRIEL, COMMERCIAL, INSTITUTIONNEL & MULTIRÉSIDENTIEL	
Nouveau branchement	Coût réel (dépôt de 0.5 % de la valeur des travaux - minimum 25 000 \$ maximum 100 000 \$) ⁽⁴⁾
Remplacement :	
<i>Eau potable seulement</i>	Coût réel (dépôt de 10 000 \$) ⁽⁴⁾
<i>Protection incendie seulement</i>	Coût réel (dépôt de 10 000 \$) ⁽⁴⁾
<i>Égout sanitaire seulement</i>	Coût réel (dépôt de 10 000 \$) ⁽⁴⁾
<i>Égout pluvial seulement</i>	Coût réel (dépôt de 10 000 \$) ⁽⁴⁾
Abandon de services	
<i>À la ligne de propriété</i>	Coût réel (dépôt de 7 500 \$) ⁽⁴⁾
<i>À la conduite principale</i>	Coût réel (dépôt de 20 000 \$) ⁽⁴⁾
BRANCHEMENT AU RÉSEAU MUNICIPAL	
Résidentiel	Dépôt de 500 \$ remboursable
Industriel, commercial, institutionnel & multifamilial	Dépôt de 5 000 \$ remboursable

CITÉ DE DORVAL

ENTRÉES PRIVÉES & RÉFECTIONS PUBLIQUES ET PRIVÉES	
Coupe de bordure (sciage) :	
<i>en béton</i>	40 \$ / m. (195 \$) ⁽⁵⁾⁽⁶⁾
<i>en granite</i>	40 \$ / m. (195 \$) ⁽⁵⁾⁽⁶⁾
Reconstruction de bordure :	
<i>en béton</i>	285 \$ / m. ⁽⁶⁾
<i>en granite</i>	375 \$ / m. ⁽⁶⁾
Reconstruction de trottoir :	
<i>en béton</i>	380 \$ / m. ⁽⁶⁾
<i>en asphalte</i>	105 \$ / m ⁽⁶⁾
<i>en pavés</i>	175 \$ / m. ⁽⁶⁾
Entrée privée :	
<i>Revêtement en asphalte</i>	60 \$ / m ² ⁽⁶⁾
<i>Revêtement en pavés</i>	105 \$ / m ² ⁽⁶⁾
<i>Revêtement en béton</i>	110 \$ / m ² ⁽⁶⁾
Gazon	20 \$ / m ² ⁽⁶⁾
Autres	Selon demande de prix
UTILISATION DE BORNE D'INCENDIE	
Dépôt	500 \$
Frais d'utilisation de base	100 \$
Frais pour consommation d'eau :	
<i>Usage unique</i>	200 \$
<i>Usage prolongé</i>	0,75 \$ / m ³ minimum 300 \$
DIVERS	
Frais d'administration	15 %
Supplément pour excavation d'hiver	20 %
Manipulation d'arrêt de ligne en dehors des heures de travail	275 \$
Dépôt pour inspection télévisée	200 \$
Déplacement de borne d'incendie	Coût réel (dépôt de 20 000 \$) ⁽⁴⁾
Déplacement de lampadaire	Coût réel (dépôt de 20 000 \$) ⁽⁴⁾
Frais d'étude pour entente relative à des travaux municipaux (RCM-37-2011)	500 \$
Certificat de conformité émis dans le cadre d'une demande de certificat d'autorisation au MDDELCC	200 \$

Croquis présentant les cas possibles pour les raccordements de services :



- Note 1 : Pour l'utilisation de l'équipement municipal, se référer aux tarifs horaires établis pour l'année en cours;
- Note 2 : Le prix forfaitaire inclut ici le coût des réfections.
- Note 3 : Le prix forfaitaire inclut le pavage de la chaussée, mais n'inclut pas les réfections.
- Note 4 : Si le montant du dépôt est inférieur au coût réel des travaux, le requérant devra défrayer l'excédent à la Cité. Si le montant du coût estimé est supérieur au coût réel des travaux, la Cité devra rembourser la différence au requérant.
- Note 5 : Frais minimum de 195 \$ chargé par l'entrepreneur.
- Note 6 : Tous les tarifs apparaissant à la présente annexe sont non taxables.
- Note 7 : Le montant forfaitaire global s'applique dès que 3 services sont demandés.

CITÉ DE DORVAL

Annexe D

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ⁽⁸⁾⁽⁹⁾

SERVICE	TARIF
OCCUPATION TEMPORAIRE	
Frais d'étude	Sans frais
Émission du permis	25 \$
Coût d'occupation :	
1) CHAUSSÉE ET TROTTOIR :	
- de moins de 50 m ²	100 \$ / jour
- de 50 m ² à moins de 100 m ²	125 \$ / jour
- de 100 m ² et plus	150 \$ / jour
Frais supplémentaires si fermeture d'une voie de circulation :	
- Artère principale ⁽¹⁾	1 500 \$ / jour
- Rue locale	750 \$ / jour
2) ARRIÈRE TROTTOIR OU AUTRES TERRAINS MUNICIPAUX :	
- de moins de 50 m ²	200 \$ / jour
- de 50 m ² à moins de 100 m ²	400 \$ / jour
- de 100 m ² et plus	600 \$ / jour
Cas particuliers :	
- Tournage de film ⁽²⁾	
• Durée < 1 jour – Petits véhicules	200 \$
• Durée ≥ 1 jour – 5 camions et moins	2 000 \$ / jour
• Durée ≥ 1 jour – Plus de 5 camions	5 000 \$ / jour
- Fête de quartier	Gratuit
OCCUPATION PÉRIODIQUE	
Frais d'étude	500 \$
Émission du permis	100 \$
Coût d'occupation ⁽³⁾ :	
de moins de 5 m ²	100 \$
de 5 m ² à moins de 25 m ²	125 \$
de 25 m ² et plus	250 \$
Dépôt de garantie ⁽⁴⁾	1 000 \$
Cas particuliers :	
- Support à vélo	Gratuit
- Boîte à linge ⁽⁵⁾	Gratuit
OCCUPATION PERMANENTE	
Frais d'étude	500 \$
Émission du permis	50 \$
Coût d'occupation ⁽⁶⁾ :	
de moins de 50 m ²	500 \$ / an
de 50 m ² à moins de 100 m ²	1 000 \$ / an
de 100 m ² et plus	2 500 \$ / an
Cas particuliers :	
- Panneau publicitaire multimédias ⁽⁷⁾	Entente conseil
- Infrastructures d'Utilités publiques	Gratuit
- Abribus (STM)	Gratuit
- Boîte à linge ⁽⁵⁾	Gratuit

Note 1 : 55^e Avenue, Bord-du-Lac, Carson, Côte-de-Liesse, Dawson, Dorval, Fénelon, Heron, Hymus, Michel-Jasmin, Des Sources et Transcanadienne.

Note 2 : Ce montant est versé au fonds culturel de la Cité de Dorval.

Note 3 : Assurance responsabilité de 2 000 000.00\$ doit être maintenue en vigueur pendant toute la durée de l'occupation du domaine public.

Note 4 : Le remboursement du dépôt en garantie sera soustrait, s'il y a lieu, des coûts encourus par la Cité pour tous travaux requis dus à l'occupation temporaire du domaine public.

Note 5 : Les «boîtes à linge» ne sont autorisées qu'à l'endroit prévu à cette fin dans le stationnement de l'aréna Edgar Rouleau

Note 6 : Pour une occupation en surface, en sous-sol ou aérienne.

Note 7 : Les frais de permis et d'occupation permanente s'appliquent en sus des frais liés à l'entente signée par les parties.

Note 8 : Aucun tarif n'est applicable aux sous-traitants de la Cité.

Note 9 : Toute émission de permis est non taxable.

Cette codification n'a aucune valeur officielle.

CITÉ DE DORVAL

Annexe E

**MESURE DE CONSOMMATION D'EAU
DANS LES INDUSTRIES, COMMERCES ET INSTITUTIONS ⁽¹⁾**

TYPE DE SERVICE	TARIF ⁽²⁾
COMPTEURS D'EAU	
15 mm (5/8 po) Mécanique	100,00 \$
15 mm (5/8 po) Sans pièce mécanique	135,00 \$
20 mm (3/4 po) Mécanique	120,00 \$
20 mm (3/4 po) Sans pièce mécanique	145,00 \$
25 mm (1 po) Mécanique	160,00 \$
25 mm (1 po) Sans pièce mécanique	180,00 \$
40 mm (1 ½ po) Mécanique	400,00 \$
50 mm (2 po) Mécanique	505,00 \$
50 mm (2 po) Sans pièce mécanique – Registre compact – Submersible – Certifié incendie	1 320,00 \$
75 mm (3 po) Sans pièce mécanique – Registre compact – Submersible	2 130,00 \$
75 mm (3 po) Sans pièce mécanique – Registre compact – Submersible – Certifié incendie	1 330,00 \$
100 mm (4 po) Sans pièce mécanique – Registre compact – Submersible – Certifié incendie	1 350,00 \$
160 mm (6 po) Sans pièce mécanique – Registre compact – Submersible – Certifié incendie	1 710,00 \$
200 mm (8 po) Sans pièce mécanique – Registre compact – Submersible – Certifié incendie	1 840,00 \$
250 mm (10 po) Sans pièce mécanique – Registre compact – Submersible – Certifié incendie	3 885,00 \$
300 mm (12 po) Sans pièce mécanique – Registre compact – Submersible – Certifié incendie	4 510,00 \$
Émetteur	75,00 \$
ACCESSOIRES EN VRAC	
Raccord 20 mm	6,00 \$
Raccord 25 mm	10,00 \$
Joint d'étanchéité 20 mm rond	0,20 \$
Joint d'étanchéité 25 mm rond	0,25 \$
Joint d'étanchéité 40 mm ovale	2,50 \$
Joint d'étanchéité 50 mm ovale	1,50 \$
Joint d'étanchéité 50 mm rond 4 trous	4,00 \$
Joint d'étanchéité 75 mm rond 4 trous	4,00 \$
Joint d'étanchéité 100 mm rond 8 trous	5,00 \$
Joint d'étanchéité 160 mm rond 8 trous	6,00 \$
Joint d'étanchéité 200 mm rond 8 trous	8,00 \$
Joint d'étanchéité 250 mm rond 12 trous	15,00 \$
Joint d'étanchéité 300 mm rond 12 trous	18,00 \$

Note 1 : Conforme à l'annexe A du règlement RCG 13-005 mis à jour le 1^{er} octobre 2019.

Note 2 : Les montants sont exonérés de taxes.

Cette codification n'a aucune valeur officielle

CITÉ DE DORVAL

Annexe F

TRANSCRIPTION ET REPRODUCTION DE DOCUMENTS DÉTENUS PAR LA CITÉ

SERVICE	TARIF
Relevé officiel de taxes municipales	25,00 \$
Copie du plan général des rues ou tout autre plan	4,15\$
Copie d'un extrait du rôle d'évaluation	0,49 \$ / unité
Copie de règlement municipal	0,41 \$ / page (max 35 \$)
Copie du rapport financier	3,35\$
Reproduction de la liste des contribuables ou habitants	0,01 \$ / nom
Reproduction de la liste des électeurs ou des personnes habiles à voter lors d'un référendum	0,01 \$ / nom
Photocopie d'autre document	0,41 \$ / page
Copie de documents sur Clé USB	16,75\$
Page dactylographiée ou manuscrite	4,15 \$ / page

CITÉ DE DORVAL

Annexe G

ASSERMENTATION ET CERTIFICATION DE
DOCUMENTS

TYPE DE SERVICE	TARIF
Assermentation pour une même personne :	
<i>3 documents ou moins</i>	5 \$
<i>4 à 7 documents</i>	10 \$
<i>Plus de 8 documents</i>	15 \$

CITÉ DE DORVAL

Annexe H

LICENCES DE CHIENS ET DE CHATS

LICENCE	TARIF
Chiens :	
<i>Tarif général incluant médaillon</i>	25 \$ / année
<i>Chiens-guides ou chien d'assistance</i>	Gratuit
Chats :	
<i>Tarif général incluant médaillon</i>	10 \$ / 3 ans
<i>Remplacement d'un médaillon perdu ou endommagé</i>	7 \$

CITÉ DE DORVAL

Annexe I

LOCATION DE SALLES DE RÉUNION (NON-RÉSIDENTS)

TYPE DE SALLE	TARIF DE BASE (NON-RÉSIDENTS)			
	CAPACITÉ DE SALLE Nb de pers.		TARIF HORAIRE	TARIF JOURNALIER
CHALET DE PARC				
Salle	Nonobstant la capacité		40 \$	N/D
CENTRE COMMUNAUTAIRE SARTO-DESNOYERS				
Salon A	150		50 \$	600 \$
Salon B	60		40 \$	480 \$
Salon C	80		40 \$	480 \$
Salon D	150		50 \$	600 \$
Salle de conférence 202	14		30 \$	360 \$
Salle de conférence 204	12		30 \$	360 \$
Salle S015	N/D		40 \$	480 \$
Salle S022	40		30 \$	360 \$
Salle S023	80		40 \$	480 \$
Grande cuisine	N/D		200 \$	
CENTRE AQUATIQUE ET COMMUNAUTAIRE SURREY				
Salon A	30		30 \$	360 \$
Salon B	50		40 \$	480 \$
Salon C	70		40 \$	480 \$
Salle de conférence	10		30 \$	360 \$
Salle multi	N/D		30 \$	360 \$
BIBLIOTHÈQUE DE DORVAL				
Salle d'activité	N/D		50 \$	N/D
MUSÉE D'HISTOIRE ET DU PATRIMOINE DE DORVAL				
Salle	N/D		50 \$	N/D
COMPLEXE AQUATIQUE ET SPORTIF DE DORVAL				
Salle de fête d'enfants (seulement pour résidents)	N/D		30 \$	N/D
DÉPÔT DE SÉCURITÉ				
Centres communautaires :				
<i>0 à 200 personnes</i>			200 \$	
<i>201 à 400 personnes</i>			350 \$	
<i>401 personnes et plus</i>			500 \$	
Utilisation de la grande cuisine et des appareils			150 \$	
FRAIS DIVERS				
Équipements :				
<i>Réchauds (CCSD seulement)</i>			30 \$	
<i>Réfrigérateurs de bar</i>			20 \$	
<i>Microphone</i>			30 \$	
<i>Foyer</i>			25 \$	
<i>Sac de glace</i>			3 \$	
<i>Meuble de bar mobile</i>			Gratuit	
<i>Tables</i>			Gratuit	
<i>Chaises</i>			Gratuit	
<i>Cafetière</i>			Gratuit	
Départ tardif lors de l'événement (en plus du tarif horaire)			40 \$ / première demi-heure ou partie de celle-ci 20 \$ / quart d'heure additionnel ou partie de celui-ci	
Agent de sécurité			35 \$ / h (taux horaire régulier) 70 \$ / h (taux horaire journée fériée)	

CITÉ DE DORVAL

Annexe I (suite)

LOCATION DE SALLES DE RÉUNION ET AUTRES

ARÉNA EDGAR ROULEAU

TARIFICATION					
CATÉGORIE		PAR HEURE		PAR ANNÉE	
		SALLE		ENTREPOSAGE	
		2e, balcon	RDC	Cage	Armoire
Enfants	Partenaires	10 \$	6 \$	40 \$	20 \$
Adultes	Partenaires	25 \$	15 \$	100 \$	50 \$
Enfants	Associés	15 \$	9 \$	60 \$	30 \$
Adultes	Associés	30 \$	18 \$	120 \$	60 \$
Enfants	Régional	20 \$	12 \$	80 \$	40 \$
Adultes	Régional	35 \$	21 \$	140 \$	70 \$
Enfants	Complémentaire / Spontané	25 \$	15 \$	100 \$	50 \$
Adultes	Complémentaire / Spontané	40 \$	24 \$	160 \$	80 \$
Résidents		25 \$	15 \$	100 \$	50 \$
Groupes régionaux		40 \$	24 \$	160 \$	80 \$
Institutions scolaires		50 \$	30 \$	200 \$	100 \$
Groupes privés		50 \$	30 \$	200 \$	100 \$

Notes :

- Dans le cas d'une réservation multiple, c'est la catégorie la plus élevée qui s'applique pour déterminer le montant du versement sécuritaire.
- Les tarifs n'incluent pas les taxes.
- Des frais de la SOCAN (Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique) s'appliquent pour les réunions ou événements ayant de la musique avec ou sans danse.
- Pour les résidents, un rabais de 50 % s'applique au tarif de base non-résident.
- Minimum de 3 heures pour les réservations du CCSD.
- Un rabais de 10 % s'applique à partir de 8 heures de location pour deux salles et plus sur la même plage horaire.
- Frais pour cuisine à Surrey : 40 \$.
- Frais pour four au CCSD : 40 \$.
- Maximum de 12 heures tarifées (gratuité pour les heures subséquentes).
- Autres informations pour les groupes :

GROUPES RÉGIONAUX :

- Activités reliées au programme (réunions, AGA, formations, inscriptions, etc.) : gratuit;
- Activités sociales (party des membres, 5 à 7, etc.) : 50 % des frais de non-résidents pour la 1^{re} activité; à partir de la 2^e activité : 100% des frais de non-résidents;
- Levée de fonds : 50 % des frais de non-résidents.

GROUPES COMMUNAUTAIRES / PARTENAIRES ASSOCIÉS :

- Activités reliées au programme (réunions, AGA, formations, inscriptions, etc.) : gratuit;
- Activités sociales (party des membres, 5 à 7, etc.) : 1^{re} activité : gratuit ; à partir de la 2^e activité : 50% des frais de résidents;
- Levée de fonds : 50 % des frais de résidents.

INSTITUTIONS SCOLAIRES

- CSMB : selon le protocole d'entente en vigueur;
- Dorval Elementary School : activité reliée au programme (réunions, AGA, formations, inscriptions, bal des finissants) : 1^{re} activité : gratuit; à partir de la 2^e activité : 50% des frais de résidents;
- LBPSB : 100 % des frais de résidents pour toute utilisation;
- Autres institutions d'enseignement (1) de Dorval : tarifs résidents; et (2) de l'externe : tarifs non-résidents.

COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES :

- Activités reliées au programme (réunions, AGA, formation, inscriptions, etc.) : gratuit;
- Activités sociales (party des membres, 5 à 7, etc.) : 1^{re} activité : gratuit; à partir de la 2^e activité : 50 % des frais de résidents;
- Levée de fonds : 50 % des frais de résidents;
- Autres communautés religieuses de l'extérieur de Dorval : 100 % des frais de non-résidents.

Pour connaître les règles et conditions concernant les locations de salles, consulter l'agent de location, qui réfèrera à la politique de réservation de salles en vigueur

CITÉ DE DORVAL

Annexe J

SERVICES OFFERTS À LA BIBLIOTHÈQUE

CATÉGORIE	TARIF
ADHÉSION ANNUELLE (1 AN)	
Résident	Gratuit
Non-résident adulte (18 ans et plus)	110 \$
Non-résident jeune (moins de 18 ans)	100 \$
Non-résident famille	220 \$
Employé de la cité de Dorval (temps plein ou temps partiel) non-résident	Gratuit
Professeur et personnel au rôle éducatif dans une école de Dorval	Gratuit
AMENDES POUR RETARD	
Livres, revues, livres sonores, disques compacts :	
<i>Par jour</i>	0 \$ / document
<i>Maximum</i>	0 \$ / document
DVD :	
<i>Par jour</i>	0 \$ / document
<i>Maximum</i>	0 \$ / document
Prêts entre bibliothèques :	
<i>Par jour</i>	0 \$ / document
<i>Maximum</i>	0 \$ / document
Prêts entre bibliothèques non récupérés par le membre	2 \$ / document
Prêt de la trousse écoénergétique	50 \$ / semaine (maximum 100,00 \$) Facturation du coût total après deux semaines
FRAIS DIVERS	
Remplacement d'une carte perdue	5,75 \$
Usage des postes informatiques et des salles d'étude :	
<i>Membres</i>	Gratuit
<i>Non membres</i>	Gratuit
Copies Photocopieur :	
<i>Noir et blanc</i>	0,20 \$ / page
<i>Couleur</i>	0,30 \$ / page
Copies Imprimantes :	
<i>Noir et blanc</i>	0,20 \$ / page
<i>Couleur</i>	0,30 \$ / page
Documents endommagés ou perdus :	
<i>Bris mineur (ex.: boîtier endommagé, code à barres, étiquette ou insertion manquante)</i>	2 \$
<i>Réparation moyenne (ex : nouvelle reliure requise)</i>	10 \$
<i>Remplacement requis</i>	Coût du document + 3 \$ TTC pour frais de traitement.
Frais administratifs (lorsqu'un remplacement est requis)	5 \$ TTC
Service du prêt entre bibliothèques	Gratuit

CITÉ DE DORVAL

<p>Interruption de privilèges du membre (dossier bibliothèque bloqué)</p>	<p>a) Lorsque le client atteint des créances de 2 \$ ou a 1 document en retard (exception : il pourra tout de même effectuer une réservation sans prise de possession).</p> <p>b) Lorsqu'un abonnement est à échéance (le membre doit acquitter sa dette peu importe le montant avant de procéder au renouvellement).</p>
<p>Interruption des privilèges à l'ensemble des services de loisirs et de culture</p>	<p>Tout montant de plus de 30 \$ dû à la bibliothèque et qui est en souffrance entraînera une interruption d'accès à l'ensemble des services des loisirs et de la culture.</p>
<p>Modalités pour le remboursement d'un document perdu et retrouvé ainsi que pour le traitement des documents endommagés</p>	<p>Documents perdus puis retrouvés :</p> <p>Remboursement du coût de document (incluant les frais de traitement) possible s'il est remis en bon état avant 30 jours suivant la date où il a été officiellement déclaré perdu.</p> <p>Note : aucun remboursement possible pour les frais administratifs.</p> <p>Documents endommagés :</p> <p>L'utilisateur qui retourne un document endommagé a 30 jours pour venir constater les dommages et les contester s'il le juge nécessaire. Après 30 jours, le document sera envoyé à la réparation sans son approbation ou mis au rebut et il ne sera plus possible pour le membre de contester ou de récupérer le document après paiement.</p>

Annexe K

COMPLEXE AQUATIQUE ET SPORTIF DE DORVAL
ABONNEMENTS

TARIFICATION		
JEUNE	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
Abonnement – 12 mois	131.20 \$	164.00 \$
Abonnement – Année scolaire	99.00 \$	123.75 \$
Abonnement – Mensuel	18.00 \$	22.50 \$
Abonnement - Combiné	161.25 \$	N/A
Passe – 12 visites	27.72 \$	46.20 \$
Entrée journalière	2.52 \$	4.20 \$
ADULTE	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
Abonnement – 12 mois	153.75 \$	205.00 \$
Abonnement – Année scolaire	130.35 \$	165.00 \$
Abonnement – Mensuel	20.00 \$	25.00 \$
Abonnement - Combiné	215.00 \$	N/A
Passe – 12 visites	38.50 \$	66.00 \$
Entrée journalière	3.60 \$	6.00 \$
PREMIER CITOYEN	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
Abonnement – 12 mois	131.20 \$	205.00 \$
Abonnement – Année scolaire	99.00 \$	165.00 \$
Abonnement – Mensuel	18.00 \$	25.00 \$
Abonnement – Combiné	161.25 \$	N/A
Passe – 12 visites	27.72 \$	66.00 \$
Entrée journalière	2.52 \$	6.00 \$

Annexe K (suite)

COMPLEXE AQUATIQUE ET SPORTIF DE DORVAL
ABONNEMENTS

FAMILLE	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
Abonnement – 12 mois	320.00 \$	400.00 \$
Abonnement – Année scolaire	240.00 \$	320.00 \$
Abonnement – Mensuel	33.75 \$	45.00 \$
Abonnement – Combiné	410.00 \$	N/A
Passe – 12 visites	108.00 \$	180.00 \$
Entrée journalière	9.60 \$	16.00 \$

Notes

- 1 Les tarifs incluent les taxes;
- 2 À noter que le premier citoyen NR n'a pas le même privilège que le jeune NR.

Annexe L

**COMPLEXE AQUATIQUE ET SPORTIF DE DORVAL
COURS ET FORMATIONS**

TARIFICATION		
FORMATIONS	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
SAUVETAGE		
Étoile de bronze	149.60 \$	187.00 \$
Sauveteur junior	149.60 \$	187.00 \$
Médaille de bronze	169.60 \$	212.00 \$
Croix de bronze	169.60 \$	212.00 \$
Sauveteur national	232.00 \$	290.00 \$

COURS	RÉSIDENT			NON-RÉSIDENT		
	30 minutes	45 minutes	55 minutes	30 minutes	45 minutes	55 minutes
Voie olympique	65.60 \$	95.20 \$	N/A	82.00 \$	119.00 \$	N/A
Semi-privé	87.20 \$	132.00 \$	N/A	109.00 \$	165.00 \$	N/A
Privé	156.80 \$	234.40 \$	N/A	196.00 \$	293.00 \$	N/A
Aquaspinning	N/A	88.00 \$	N/A	N/A	113.00 \$	N/A
Aquaforme	N/A	N/A	76.00 \$	N/A	N/A	95.00 \$
Aquajogging						
Aquazumba						
Aquaforme en douceur ⁽³⁾						

Notes

- 1 Les tarifs incluent les taxes;
- 2 Ces tarifs sont valides pour une session de 10 cours. Lorsque le nombre de cours diffère, le tarif est ajusté au prorata;
- 3 Le premier citoyen résident bénéficie d'un rabais de 60% sur le prix adulte non-résident pour les cours d'aquaforme en douceur. Le premier citoyen non-résident bénéficie d'un rabais de 50% sur le prix adulte non-résident pour les cours d'aquaforme en douceur***
- 4 Le premier citoyen résident bénéficie d'un rabais de 25% sur tous les cours de mise en forme aquatique comme dans les cours de mise en forme et bien-être

*** Remplace le rabais 2 pour 1.

Annexe M

**COMPLEXE AQUATIQUE ET SPORTIF DE DORVAL
LOCATION AQUATIQUE**

25 MÈTRES	
CATÉGORIE	PAR HEURE
Résidents	80.00 \$
Groupes privés	160.00 \$

4 COULOIRS	
CATÉGORIE	PAR HEURE
Résidents	47.00 \$
Groupes privés	94.00 \$

2 COULOIRS	
CATÉGORIE	PAR HEURE
Résidents	28.50 \$
Groupes privés	57.00 \$

BASSIN RÉCRÉATIF EXCLUSIF	
CATÉGORIE	PAR HEURE
Résidents	66.00 \$
Groupes privés	132.00 \$

BASSIN RÉCRÉATIF PARTAGÉ	
PAR HEURE	
Résidents	52.50 \$
Groupes privés	105.00 \$

Notes :

- 1 Les tarifs n'incluent pas les taxes ;
- 2 Les tarifs incluent les frais de sauveteurs jusqu'à 100 baigneurs (incluent les gens à l'intérieur et à l'extérieur de l'eau);
- 3 Des frais additionnels de 50 \$ / h seront facturés à chaque tranche de 100 baigneurs (incluent les gens à l'intérieur et à l'extérieur de l'eau).

Annexe N

**COMPLEXE AQUATIQUE ET SPORTIF DE DORVAL
ACTIVITÉS LIBRES EN GYMNASE**

TARIFICATION		
CATÉGORIE	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
Jeune	2.52 \$	4.20 \$
Adulte	3.60 \$	6.00 \$
Premier citoyen	2.52 \$	6.00 \$
CATÉGORIE	PASSE 12 VISITES	
	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
Jeune	27.72 \$	44.00 \$
Adulte	39.60 \$	66.00 \$
Premier citoyen	27.72 \$	66.00 \$

Notes :

-
- 1 Les tarifs incluent les taxes
 - 2 À noter que le premier citoyen NR n'a pas le même privilège que le jeune NR.

Annexe O

MISE EN FORME ET BIEN-ÊTRE
COURS

TARIFICATION		
CATÉGORIES	RÉSIDENTS	NON-RÉSIDENTS
Jeune	42.00 \$	52.50 \$
Adulte	56.00 \$	70.00 \$
Premier citoyen	42.00 \$	70.00 \$

Notes :

-
- 1 Les tarifs incluent les taxes
 - 2 Les tarifs ci-haut sont basés sur 12 cours de 60 minutes;
 - 3 Pour tout cours d'une fréquence ou d'une durée différente, le tarif payable est calculé au prorata des tarifs ci-dessus.

Annexe P

**COMPLEXE AQUATIQUE ET SPORTIF DE DORVAL
GYMNASE ET SALLE POLYVALENTE
LOCATION**

GYMNASE DOUBLE	
CATÉGORIE	PAR HEURE
Résidents	45.00 \$
Groupes privés	90.00 \$

GYMNASE SIMPLE	
CATÉGORIE	PAR HEURE
Résidents	26.50 \$
Groupes privés	53.00 \$

SALLE POLYVALENTE DEMI	
CATÉGORIE	PAR HEURE
Résidents	24.00 \$
Groupes privés	48.00 \$

SALLE POLYVALENTE	
CATÉGORIE	PAR HEURE
Résidents	40.00 \$
Groupes privés	80.00 \$

Notes :

- 1 Les tarifs n'incluent pas les taxes

Annexe Q

CENTRES AQUATIQUES EXTÉRIEURS
ABONNEMENTS

TARIFICATION	
CATÉGORIE	RÉSIDENT
Jeune enfant	Gratuit
Jeune	69.00 \$
Adulte	92.00 \$
Premier citoyen	69.00 \$
Premier citoyen – Couple	122.00 \$
Famille	175.00 \$
Entreprise de la Cité	92.00 \$

Notes

- 1 Les tarifs incluent les taxes
- 2 2 passes « invités » (valide pour une journée) données à tous les membres;
- 3 L'achat d'un abonnement aquatique aux centres aquatiques extérieurs donne le privilège d'un accès gratuit aux activités suivantes : cours d'aquaforme, équipe de natation, équipe de plongeon, équipe de waterpolo et équipe de nage synchronisé;
- 4 L'achat d'un abonnement familial donne le privilège d'une carte de gardiennage* et ainsi donne la possibilité aux enfants détenteurs d'un abonnement d'être accompagnés d'une personne responsable n'ayant pas d'abonnement lui-même;

*Aux fins de l'application du présent règlement, une personne responsable désigne une personne apte de 16 ans et plus.

Annexe R
CENTRES AQUATIQUES EXTÉRIEURS
ACTIVITÉS LIBRES

TARIFICATION ENTRÉE JOURNALIÈRE		
CATÉGORIE	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
Jeune	3.04 \$	6.00 \$
Adulte	4.00 \$	8.00 \$
Premier citoyen	3.04 \$	8.00 \$
CATÉGORIE	PASSE 12 VISITES	
	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
Jeune	34.50 \$	56.62 \$
Adulte	46.00 \$	70.77 \$
Premier citoyen	34.50 \$	70.77 \$
CATÉGORIE	GROUPE	
	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
Jeune	2.25 \$	N/A
Adulte	3.00 \$	N/A
Premier citoyen	2.25 \$	N/A

Notes :

- 1 Les tarifs incluent les taxes
- 2 L'entrée est gratuite pour les enfants de moins de 3 ans et l'accompagnateur, s'il n'a pas d'abonnement, doit payer son entrée journalière. Les groupes venant d'écoles, centres de la petite enfance et garderies familiales obtiennent un rabais de 25% du coût d'entrée payable par un adulte résident.

Annexe S

CENTRES AQUATIQUES EXTÉRIEURS
COURS

TARIFICATION			
COURS	VOIE OLYMPIQUE		
	MEMBRE	NON MEMBRE	NON-RÉSIDENT
Blanc	30.00 \$	53.00 \$	66.67 \$
Jaune	30.00 \$	53.00 \$	66.67 \$
Vert	30.00 \$	53.00 \$	66.67 \$
Bleu	48.00 \$	76.80 \$	96.00 \$
Rouge	48.00 \$	76.80 \$	96.00 \$
Bronze	48.00 \$	76.80 \$	96.00 \$
Argent-or	48.00 \$	76.80 \$	96.00 \$
Or	48.00 \$	76.80 \$	96.00 \$
Argent	48.00 \$	76.80 \$	96.00 \$
COURS	AUTRES COURS DE NATATION		
	MEMBRE	NON MEMBRE	NON-RÉSIDENT
Parent et enfant	30.00 \$	53.00 \$	66.67 \$
Amélioration style	48.00 \$	76.80 \$	96.00 \$
Adulte	48.00 \$	76.80 \$	96.00 \$
COURS	COURS PRIVÉS ET SEMI-PRIVÉS		
	MEMBRE	NON MEMBRE	NON-RÉSIDENT
Privé – Enfant	93.00 \$	193.75 \$	N/A
Semi-privé – Enfant	53.00 \$	106.00 \$	N/A
Privé – Adulte	93.00 \$	193.75 \$	N/A
Semi-privé – Adulte	53.00 \$	110.42 \$	N/A
COURS	CONDITIONNEMENT AQUATIQUE		
	MEMBRE	NON MEMBRE	NON-RÉSIDENT
Aquaforme	Inclus	76 \$	95 \$

Annexe S (suite)

CENTRES AQUATIQUES EXTÉRIEURS
COURS

COURS	SAUVETAGE		
	MEMBRE	NON MEMBRE	NON-RÉSIDENT
Étoile de bronze	149.60 \$	149.60 \$	187.00 \$
Sauveteur junior	149.60 \$	149.60 \$	187.00 \$
Médaille de bronze	169.60 \$	169.60 \$	212.00 \$
Croix de bronze	169.60 \$	169.60 \$	212.00 \$

TARIFICATION			
COURS	ÉQUIPES SPORTIVES		
	MEMBRE	NON MEMBRE	NON-RÉSIDENT
Équipe de natation	Inclus	60.00 \$	75.00 \$
Équipe de plongeon	Inclus	60.00 \$	75.00 \$
Équipe de waterpolo	Inclus	60.00 \$	75.00 \$
Équipe de nage synchronisée	Inclus	60.00 \$	75.00 \$

Notes :

- 1 Les tarifs incluent les taxes;
- 2 Voie Olympique, membre résident de la même famille, l'inscription d'un 3^e enfant et plus, est gratuite. L'inscription pour le 3^e enfant doit se faire en personne.

Annexe T

**CENTRES AQUATIQUES EXTÉRIEURS
PRÉSAISON - LOCATION DE LA PISCINE**
(En dehors des heures d'ouverture)

TARIFICATION	
CATÉGORIE	PAR HEURE
Résidents	72.50 \$
Groupes privés	145.00 \$

Notes :

- 1 Les tarifs n'incluent pas les taxes;
- 2 Les tarifs incluent les frais de sauveteurs jusqu'à 100 baigneurs (incluent les gens à l'intérieur et à l'extérieur de l'eau);
- 3 Des frais additionnels de 50 \$ / h seront facturés à chaque tranche de 100 baigneurs (incluent les gens à l'intérieur et à l'extérieur de l'eau);
- 4 Lorsque des groupes autorisés à venir partager les installations lorsqu'ouvert au public, les tarifs et restrictions appliqués seront ceux des passes de 12 invités.

Annexe U

TERRAINS SPORTIFS EXTÉRIEURS
LOCATION

TERRAINS NATURELS			
CATÉGORIE		PAR HEURE	
		NON ÉCLAIRÉ	ÉCLAIRÉ
Enfants	Partenaires	N/A	N/A
Adultes	Partenaires	11.00 \$	16.00 \$
Enfants	Associés	N/A	N/A
Adultes	Associés	13.20 \$	19.20 \$
Enfants	Régional	N/A	N/A
Adultes	Régional	14.96 \$	21.76 \$
Enfants	Complémentaire	N/A	N/A
Adultes	Complémentaire	18.00 \$	25.60 \$
Résidents		11.00 \$	16.00 \$
Groupes privés		22.00 \$	32.00 \$

TERRAINS SYNTHÉTIQUES			
CATÉGORIE		PAR HEURE	
		DEMI-TERRAIN	TERRAIN COMPLET
Enfants	Partenaires	N/A	N/A
Adultes	Partenaires	18.50 \$	32.50 \$
Enfants	Associés	N/A	N/A
Adultes	Associés	22.20 \$	39.00 \$
Enfants	Régional	N/A	N/A
Adultes	Régional	25.16 \$	44.20 \$
Enfants	Complémentaire	N/A	N/A
Adultes	Complémentaire	29.60 \$	52.00 \$
Résidents		18.50 \$	32.50 \$
Groupes privés		37.00 \$	65.00 \$

Notes :

- 1 Les tarifs n'incluent pas les taxes

Annexe V

**PARCS ET ESPACES VERTS
LOCATION DES GLORIETTES ET DE MOBILIER URBAIN**

TARIFICATION	
CATÉGORIE	RÉSIDENT
Avant-midi	120 \$
Après-midi	120 \$
Soirée	120 \$
Bloc AM / PM	210 \$
Bloc PM / Soirée	210 \$
Groupes privés / Non-résidents ⁽²⁾	N/A

TABLES DE PIQUE-NIQUE	
CATÉGORIE	À LA DEMANDE
Résidents / Groupes de la Cité de Dorval	0 \$
Non-résidents ⁽²⁾	N/A

Notes :

1. Les tarifs n'incluent pas les taxes et sont arrondis;
2. Offert aux résidents et groupes de la Cité de Dorval seulement;
3. Avant-midi : 8 h à midi / après-midi : midi à 16 h / soirée : 16 h à 20 h;
4. Un dépôt de 100 \$ est requis pour les gloriettes.

DERNIÈRE MISE À JOUR : 2022

Annexe W

**PARCS ET ESPACES VERTS
LOCATION**

TARIFICATION				
CATÉGORIE	PAR TAILLE DU GROUPE / HEURE			
	1-29	30-99	100-199	200 et +
Résidents ⁽³⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾	0 \$	88 \$	176 \$	264 \$
Groupes privés ⁽²⁾	N/A	N/A	N/A	N/A

**PARCS ET ESPACES VERTS
COURS DIRIGÉS**

TARIFICATION	
CATÉGORIE	HEURE
Mise en forme extérieur ⁽⁶⁾	10 \$

Notes :

1. Les tarifs n'incluent pas les taxes et sont arrondis;
2. Offert aux résidents et groupes de la Cité de Dorval seulement;
3. Ces tarifs n'incluent pas la location de matériel (tables, chaises, tentes);
4. Aucun dépôt n'est requis;
5. Les coûts inclus l'usage des installations sanitaires s'il y a lieu;
6. Un ensemble de conditions doit être rempli afin d'obtenir la permission d'utiliser nos parcs et espaces verts afin d'offrir des cours dirigés.

DERNIÈRE MISE À JOUR : 2022

Annexe X

**RAMPE DE MISE À L'EAU ET JARDINS COMMUNAUTAIRES
ABONNEMENTS**

RAMPE DE MISE À L'EAU

TARIFICATION		
CATÉGORIE	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
Adulte	25 \$	N/A
Premier citoyen	20 \$	N/A
Entreprise de la Cité	25 \$	N/A

JARDINS COMMUNAUTAIRES

TARIFICATION		
CATÉGORIE	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
Adulte ⁽³⁾	25 \$	N/A
Premier citoyen ⁽³⁾	20 \$	N/A

Notes :

1. Les tarifs incluent les taxes et sont arrondis;
2. Un dépôt de 30 \$ est exigé pour le prêt d'une clé à tous les membres de la présente saison. Ce dépôt est remboursable au retour de la clé ou il est appliqué pour la saison suivante;
3. Un dépôt de 15 \$ est exigé pour le prêt d'une clé. Ce dépôt est remboursable au retour de la clé ou il est appliqué pour la saison suivante;
4. Entreprise de la Cité = 1 représentant désigné par l'entreprise.

DERNIÈRE MISE À JOUR : 2022 (Ajout du tarif entreprise)

Cette codification n'a aucune valeur officielle

Annexe Y

PATINOIRES INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES
LOCATION

TARIFICATION					
CATÉGORIE		PAR HEURE			
		ARÉNAS	ARÉNAS	ARÉNAS	SURFACE
		POINTE	HORS POINTE	BÉTON	JEAN XXIII
Enfants	Partenaires	40.00 \$	29.00 \$	14.60 \$	10.00 \$
Adultes	Partenaires	100.00 \$	72.50 \$	36.50 \$	25.00 \$
Enfants	Associés	60.00 \$	43.50 \$	21.90 \$	15.00 \$
Adultes	Associés	120.00 \$	87.00 \$	43.80 \$	30.00 \$
Enfants	Régional	80.00 \$	58.00 \$	29.20 \$	20.00 \$
Adultes	Régional	134.00 \$	101.50 \$	51.10 \$	35.00 \$
Enfants	Complémentaire / Spontané	100.00 \$	72.50 \$	36.50 \$	25.00 \$
Adultes	Complémentaire / Spontané	154.00 \$	116.00 \$	58.40 \$	40.00 \$
Résident		100.00 \$	73.00 \$	36.50 \$	25.00 \$
Groupes privés		200.00 \$	145.00 \$	73.00 \$	50.00 \$

Notes :

1. Les tarifs n'incluent pas les taxes ;
2. Heure de pointe :
 - En semaine de 17 h à 23 h;
 - Fin de semaine de 8 h à 23 h.
3. Heure hors pointe :
 - En semaine avant 17 h et après 23 h;
 - Fin de semaine de 7 h à 8 h et après 23 h.

Annexe Z

GYM

ABONNEMENTS

TARIFICATION ⁽¹⁾		
CATÉGORIE	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
Étudiants ⁽²⁾ – Annuel	169.02 \$	210.00 \$
Adultes – Annuel	210.00 \$	256.10 \$
Premier citoyen – Annuel	169.02 \$	211.28 \$
Passe journalière	12.00 \$	15.00 \$
Abonnement combiné ⁽³⁾ - Annuel	110.00 \$	125.00 \$
Entraînement privé ⁽⁴⁾	12 \$ / h	12 \$ / h

Notes :

- 1 Les tarifs incluent les taxes
- 2 Les étudiants doivent présenter une preuve de statut étudiant pour bénéficier du tarif réduit.
Pour les jeunes de 16 et 17 ans, l'inscription se fait en personne seulement. Un parent doit être présent pour signer une décharge.
- 3 Partenariat junior/combiné, entente avec les associations sportives reconnues par la Cité de Dorval. Pour les jeunes de 17 ans et moins.
- 4 Ristourne versée par les entraîneurs privés, par heure de cours
- 5 Les entraîneurs privés doivent être détenteurs d'un abonnement et d'une qualification valide et être approuvés par la direction.
- 6 Les tarifs des abonnements tiennent compte d'une fermeture annuelle.
- 7 Pour les jeunes de 15 ans et moins - SVP vous adresser à une personne responsable de la Cité de Dorval.